



Père déchu des droits parentaux

Par **Marineko**, le 11/07/2013 à 16:14

bonjour,

Je voudrais savoir comment faire pour ne pas être en droit de verser quoi que ce soit pour mon père car il n'a plus verser de pension alimentaire depuis 2010 et je n'ai plus de contacts avec lui et je veux également ne plus être affilié a cet homme qui n'est rien pour moi.

Merci encore

Par **amajuris**, le 11/07/2013 à 20:33

bjr,

vous ne pouvez pas remettre en cause la paternité de votre père tel qu'il est mentionné à l'état civil.

cdt